



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté la résolution approuvant le projet particulier suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Projet particulier PPVL-2025-33 visant à permettre la construction d'un abri à vélos en marge avant d'un immeuble commercial situé au 201, place Charles-Le Moyne (lot 2 630 627) (district de Saint-Charles)	9 juillet 2025 17 juillet 2025

2. Une copie de ce projet particulier peut être consultée sur <http://www3.longueuil.quebec/projets-particuliers-arrondissements> ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec.
Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 17 juillet 2025.

Carole Leroux
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil